

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-175

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud	N° 2017-175

Bègles - Zone d'aménagement concerté (ZAC) « quartier de la mairie» - Convention de mandat La Cub / Aquitanis pour la réalisation d'équipements d'intérêt général - Achèvement de la mission - Quitus donné à Aquitanis- Approbation - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2003/0045 du 17 janvier 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) "quartier de la mairie" à Bègles.

Par délibération n°2003/0385 du 23 mai 2003, le Conseil de Communauté a décidé de confier à Aquitanis la réalisation d'une partie des équipements publics d'intérêt général de la ZAC "quartier de la mairie" à Bègles.

Ces équipements publics correspondent aux abords, voiries et espaces publics, de la ZAC, qui ont été requalifiés, à savoir:

- 1/ prolongement de la rue Calixte Camelle (entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue quatre Castéra),
- 2/ rond point des quatre Castéra,
- 3/ voie piétonne et cyclable entre l'impasse de la Barre et la rue Edmond Rostand.

A ce jour l'ensemble les équipements publics n°1 et 2 ci-dessus ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne l'équipement public n°3, il a été décidé d'un commun accord entre Aquitanis et Bordeaux Métropole à l'occasion d'un comité technique de suivi de la ZAC, que cet aménagement serait réalisé par Bordeaux Métropole. En effet, dans un souci d'optimisation du chantier et de maîtrise des dépenses, ce projet sera concomitant à celui des travaux de la voie verte entre les rues Edmond Rostand et Sainte Marie, et donc retiré de la convention de mandat.

Enfin, par courrier du 24 juin 2015, Bordeaux Métropole a formalisé cette décision à Aquitanis qui l'a validé par courrier du 14 janvier 2017 demandant quitus à Bordeaux Métropole.

En application de l'article 7 de la convention de mandat signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Aquitanis le 12 février 2004, la présente délibération propose de donner quitus de sa mission à Aquitanis.

L'enveloppe financière prévisionnelle initiale de 2003 approuvée par la Communauté urbaine de Bordeaux, pour les études, les travaux et la rémunération du mandataire nécessaires à la réalisation de ces ouvrages est de 1 383 471 € HT soit 1 654 631,30 € TTC, décomposés de la façon suivante :

- 1 209 328 € HT pour les travaux,
- 120 933 € HT pour les études,
- 53 210 € HT de rémunération forfaitaire versée au mandataire pour sa mission.

Pour mémoire, par délibération n°2011/0071 du 11 février 2011 l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux a été actualisée, à savoir 1 776 301 € HT, décomposée comme suit:

- 1 707 982 € HT pour les travaux et les études,
- 68 319 € HT de rémunération forfaitaire versée au mandataire pour sa mission.

Les éléments financiers et les copies des pièces justificatives transmis par Aquitanis permettent de dresser le bilan financier suivant :

1. Dépenses supportées et pré-financées par le mandataire

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle HT	Montant engagé et mandaté par Aquitanis HT
	2003	
Travaux	1 209 328 €	1 402 609 €
Etudes	120 933 €	81 988 €
Sous-Total	1 330 261 €	1 484 597 €

2. Rémunération du mandataire

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle HT convention de mandat 2003	Montant engagé et mandaté par Aquitanis HT
Rémunération du mandataire	53 210 €	59 384 €
Sous-Total	53 210 €	59 384 €

Nature des dépenses	Enveloppe prévisionnelle HT convention de mandat 2003	Montant engagé et mandaté par Aquitanis HT
---------------------	---	--

TOTAL GENERAL	1 383 471 €	1 543 981 €
----------------------	--------------------	--------------------

Un dossier complet présentant la copie des justificatifs des dépenses encourues par Aquitanis peut être consulté auprès des services du Pôle territorial sud.

A titre indicatif, le coût prévisionnel des travaux de clôture et de voirie pour l'équipement 3 est évalué par Bordeaux Métropole à 100 000 € HT.

Le montant global de l'opération est donc de 1 643 981 € HT à comparer au 1 776 301 € HT prévu dans le cadre de la délibération de 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n° 2003/0045 du 17 janvier 2003, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la zone d'aménagement concerté ZAC "quartier de la mairie" à Bègles,

VU la délibération n°2003/0385 du 23 mai 2003, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de confier à Aquitanis la réalisation d'une partie des équipements publics d'intérêt général de la ZAC "quartier de la mairie" à Bègles,

VU la délibération n°2011/0071 du 11 février 2011, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de l'avenant n°1 de la convention de mandat pour la réalisation des équipements publics d'intérêt général de la ZAC "quartier de la mairie" à Bègles,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- les équipements publics d'intérêt général n°1 et 2 de la ZAC "quartier de la mairie" à Bègles qui faisaient l'objet de la convention de mandat d'Aquitanis ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015,
- l'équipement public n°3 de la ZAC "quartier de la mairie" à Bègles qui faisait l'objet de la convention de mandat d'Aquitanis sera réalisé par Bordeaux Métropole,

DECIDE :

Article unique : d'approuver et de donner le quitus de mandat à Aquitanis pour sa mission de mandataire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 AVRIL 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 AVRIL 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel DUCHENE</p>
---	--

BEGLES / Quartier de la Mairie

Convention de mandat de travaux - Quitus

Mandataire AQUITANIS
 Délibération 2003/0385 du 23/05/2003
 Date signature de la conventions 12/02/2004
 Avenant à la convention daté du 01/04/2011
Date de fin du mandat 31/12/2014

Quitus au 31/12/2014 en montant H.T.

Convention

Convention	Actualisation	Quitus total	Facturé au 31/12/2009	Facturé 2010	Facturé 2011	Facturé 2012	Facturé 2013	Facturé 2014	Facturé au 31/12/2014
- prolongement Calixte Camelle + Rond Point - voie piétonne/cycliste imp. Barre et E. Rostand	1 269 386 113 142 1 209 328	1 402 609 -	-	400 765 400 765	872 391 872 391	27 331 27 331	72 074 72 074	30 048 30 048	1 402 609 1 402 609
		75 142 6 846 81 988	31 386 3 914 35 300	- - -	24 676 2 882 27 558	13 761 50 13 811	5 320 5 320	- -	75 142 6 846 81 988
Ss-Total ETUDES (HB17 238 ETUDE)	120 933	1 484 597	35 300	400 765	899 950	41 141	77 393	30 048	1 484 597
Ss-Total TRAVAUX + ETUDES	1 330 261	1 707 982	1 412	16 031	35 998	1 646	3 096	1 202	59 384
REMUNERATION (HB17 2315 REM)	53 210	68 319	36 711	416 796	935 948	42 787	80 489	31 250	1 543 981
TOTAL	1 383 471	1 776 301							

Part de budget prévisionnel
 Indice TP de janvier de l'année N
 Actualisation annuelle (TRX et Aée)

100%
 1 707 982
 1 707 982